



COVID-19. INFORMATION

/ Les numéros en cas d'urgence

Publié le 07 avril 2020

Un accident domestique, une urgence, une situation de détresse ou de violence ou encore le téléphone pour trouver la pharmacie de garde... Retrouvez ici le bon numéro à appeler ou la page pour s'informer.

Numéros d'urgence

Samu: 15

Pompiers: 18 (ou 112 depuis un smartphone)

Police secours: 17 (ou 112 depuis un smartphone)

Clinique de Pen An Dalar : 02.98.84.76.25 Gendarmerie (Guipavas) : 02.98.84.60.25

SOS Médecin: 3624 ou 02.98.34.00.00

Pharmacie de garde: 3237

Eau, gaz, électricité

EDF Dépannage : 09.72.67.50.29 GDF Dépannage : 0.800.473.333

Eau du Ponant : 02.29.00.78.78 (urgence uniquement : absence d'eau, rupture de canalisation d'eau, rejet

d'eaux usées sur la chaussée ou le milieu naturel).

Centres hospitaliers brestois

C.H.U de la Cavale Blanche: 02.98.22.33.33

Urgences pédiatriques (jusqu'à 15 ans), hôpital Morvan: 02.98.44.55.55

Urgences, hôpital des armées : 02.98.43.72.33

Urgences Polyclinique de Keraudren: 02.98.34.29.27

Violences au sein du foyer

Le confinement lié à la crise sanitaire peut entraîner un risque accru de violences envers les femmes et les enfants. Des services existent pour les prévenir et les signaler en cas d'urgence.

Pour signaler toute situation d'insécurité ou de violences faites aux femmes ou conjugales : 3919 ou sur internet : <u>arretonslesviolences.gouv.fr</u>

Pour toute situation d'enfant en danger: 119

Un signalement dans les pharmacies est également possible, un dispositif d'alerte a été mis en place par le gouvernement.

E RETOUR À LA LISTE

En cas de danger immédiat, n'attendez pas, appelez le 17.

Pour aller plus loin:

Dispositifs d'information Coronavirus COVID-19

Informations et recommandations : <u>www.gouvernement.fr/info-coronavirus</u> Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : 0.800.130.000

Informations sanitaires: https://www.bretagne.ars.sante.fr

Rappels des gestes barrières

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/affiche_gestes_barrieres_fr.pdf -

Interdiction de brûler les déchets verts dans son jardin

Mobiliers urbains

•